

Le marché du travail en 2024 : l'emploi salarié ralentit encore, le pouvoir d'achat des salaires se redresse

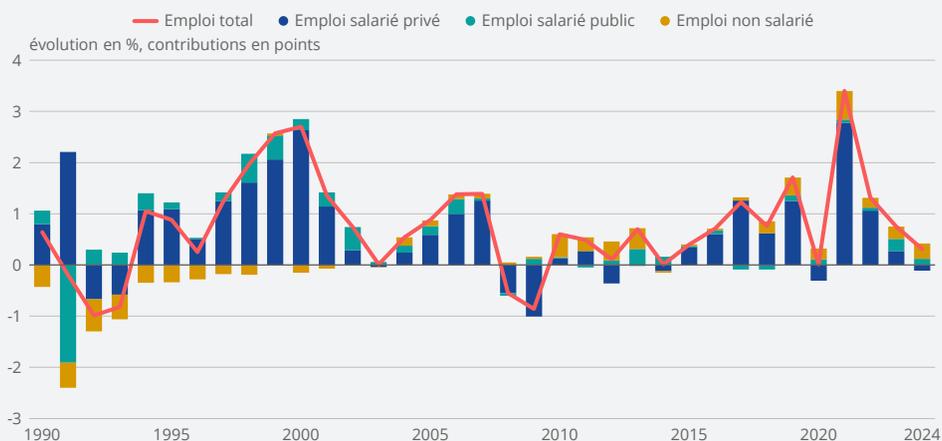
Fin 2024, 30,4 millions de personnes sont en emploi en France, dont 27,0 millions de salariés. Sur l'année, l'emploi salarié a fait du surplace après avoir fortement augmenté en sortie de la crise sanitaire. L'emploi indépendant a en revanche continué de progresser solidement. Au total, entre fin 2019 et fin 2024, les créations d'emploi ont atteint 1,7 million d'emplois.

La population active a de nouveau augmenté, le taux d'activité des 15-64 ans atteignant en 2024 son plus haut niveau depuis 1975. Le taux de chômage est resté à 7,4 % de la population active. La part de personnes au chômage ou dans le halo est restée quasi stable, à un niveau inférieur à celui de l'avant crise sanitaire.

En 2024, à la faveur du ralentissement des prix, le pouvoir d'achat des salaires a renoué avec une légère hausse dans le privé et le public, sans compenser les pertes des deux années précédentes. L'indice du coût horaire du travail a continué d'augmenter, mais moins qu'en 2023.

Fin 2024, selon les Estimations d'emploi, 30,4 millions de personnes sont en emploi en France : 27,0 millions exercent une activité principalement salariée et 3,4 millions sont non-salariés. En 2024, l'emploi a ralenti pour la troisième année consécutive : il a augmenté de 94 000 emplois entre fin 2023 et fin 2024 (soit +0,3 %), après +227 000 en 2023 et +391 000 en 2022 ► [figure 1](#). Entre fin 2019 et fin 2024, les créations d'emplois ont atteint au total 1,7 million d'emplois, soit +5,9 %, une hausse bien supérieure à l'augmentation de l'activité [[Insee, 2024](#)]. Notamment, 1,3 million d'emplois salariés ont été créés depuis fin 2019, soit l'équivalent du nombre cumulé d'emplois créés entre 2009 et 2019 ; l'essor de l'apprentissage a contribué pour environ un tiers à cette augmentation ► [encadré 1](#).

► 1. Évolution de l'emploi et ses principales composantes



Notes : Les Estimations d'emploi pour 2023 et 2024 sont provisoires. En 2024, l'emploi non salarié est issu d'une estimation préliminaire.

Lecture : En 2024, l'emploi total a augmenté de 0,3 %. La hausse de l'emploi salarié privé a contribué pour -0,1 point à cette évolution.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, Estimations d'emploi.

Le ralentissement de 2024 provient principalement de l'emploi salarié (+4 000 emplois en 2024, après +154 000 en 2023), en particulier dans le privé (-32 000 emplois après +80 000). Dès lors, la mobilité des salariés du privé, qui avait augmenté entre 2021 et 2023 au regard de l'avant crise sanitaire (2019), a reflué en 2024 [Fabre, Pipaud, 2025]. En revanche, l'emploi dans le public a continué d'augmenter (+37 000 emplois après +74 000), contribuant plus modérément au ralentissement d'ensemble.

Tous les grands secteurs d'activité contribuent au net ralentissement de l'emploi salarié en 2024, en premier lieu le tertiaire marchand, qui concentre la moitié des salariés, où l'emploi a même légèrement reculé : -34 000 emplois en 2024, contre +37 000 en 2023. Dans ce secteur, l'inflexion est notable dans les services aux entreprises (-34 000 emplois après +1 000), dans l'information-communication (-15 000 emplois après +4 000) ou encore dans le commerce (-6 000 emplois après +1 000). Au sein des services aux entreprises, l'emploi intérimaire a reculé sur le même rythme en 2024 qu'en 2023 (-46 000 emplois après -53 000).

Dans l'industrie, l'emploi salarié a encore augmenté en 2024 (+11 000 emplois) mais plus modérément qu'en 2023 (+32 000). Il avait rattrapé son niveau d'avant crise sanitaire dès 2021. Dans la construction, l'emploi a baissé plus nettement en 2024 qu'en 2023 (-27 000 emplois après -9 000), après six années consécutives de hausse. Il n'avait plus baissé deux années de suite depuis 2016.

Au sein des services non marchands, l'emploi salarié a ralenti en 2024 (+45 000 emplois après +92 000). Le ralentissement affecte l'ensemble des secteurs qui le composent, même si l'emploi salarié (privé et public) a continué d'augmenter solidement dans l'enseignement (+10 000 emplois) et la santé (+18 000).

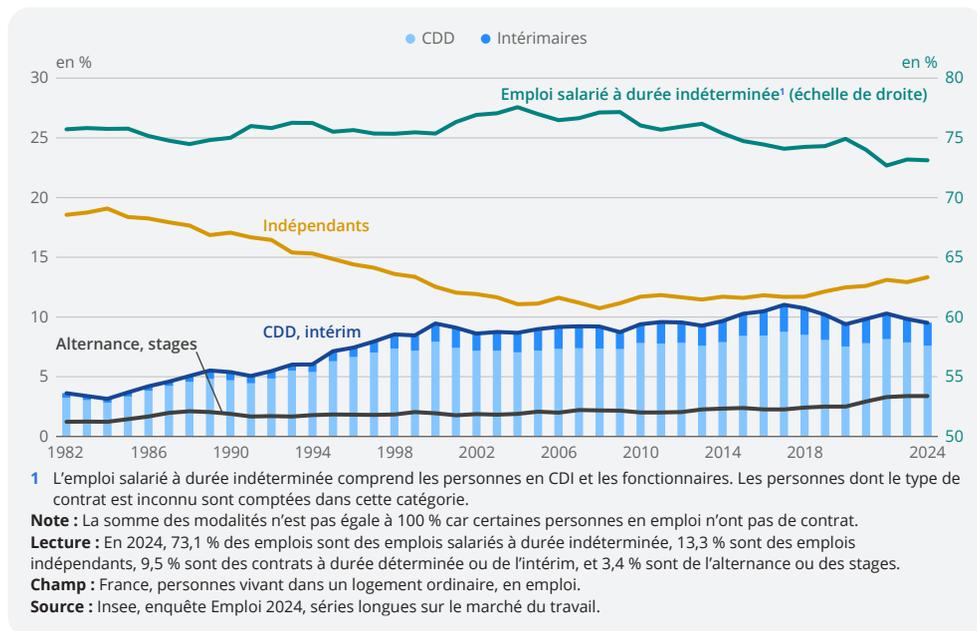
En 2023, malgré une inflexion par rapport à 2022, l'emploi salarié augmentait encore dans l'ensemble des régions. En 2024, la situation est plus contrastée. Ainsi, l'emploi salarié a augmenté nettement (entre +0,3 % et +1,8 %) en Guyane, en Guadeloupe, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en Corse et à La Réunion, et plus modérément (+0,2 %) en Île-de-France, en Bretagne et en Occitanie. Par ailleurs, l'emploi salarié s'est stabilisé ou presque (variant entre -0,1 % et +0,1 %) dans quatre régions : Centre-Val de Loire, Hauts-de-France, Pays de la Loire et Auvergne-Rhône-Alpes. Enfin, l'emploi salarié a nettement reculé (-0,2 % à -0,7 %) en Martinique, dans le Grand Est, en Nouvelle-Aquitaine, en Bourgogne-Franche-Comté et en Normandie.

Enfin, selon une estimation préliminaire, l'emploi non salarié aurait augmenté d'environ 90 000 en 2024 (après +74 000 emplois en 2023). Notamment, les créations de microentreprises, portées depuis 2018 par le doublement du plafond du chiffre d'affaires et en 2020 par les circonstances particulières de la crise sanitaire (essor des livraisons à domicile), ont continué d'augmenter en 2024, en partie du fait d'un rebond dans les services de transport.

En 2024, la part des emplois à durée limitée a continué de reculer

En moyenne en 2024, selon l'enquête Emploi, 73,1 % des personnes en emploi sont salariées en contrat à durée indéterminée (CDI) ou fonctionnaires ► **figure 2**. Les autres salariés sont en contrat à durée déterminée (CDD ; 7,6 % de l'emploi), en intérim (1,9 %) ou en alternance ou en stage (3,4 %) [Pénicaud, 2025].

► 2. Composition de l'emploi



Depuis son pic en 2004, la part des salariés en emploi à durée indéterminée dans l'emploi total a suivi une tendance à la baisse, si bien qu'en 2022, elle a atteint un niveau inférieur de 4,9 points à son niveau de 2004 et son plus bas niveau depuis 1982 (première mesure disponible) ; depuis 2022 elle s'est légèrement redressée (+0,4 point). De son côté, la part des emplois à durée limitée (CDD, intérim) a reculé de 0,5 point en 2023 puis de 0,3 point en 2024 : à 9,5 %, elle s'établit 1,5 point en deçà de son pic en 2017. Elle avait augmenté de 2,3 points entre 2004 et 2017. Enfin la part des indépendants dans l'emploi a renoué avec la croissance en 2024 (+0,4 point), après avoir marqué le pas en 2023. Elle dépasse de 2,6 points son point le plus bas de 2008 et est revenue au niveau de 1999.

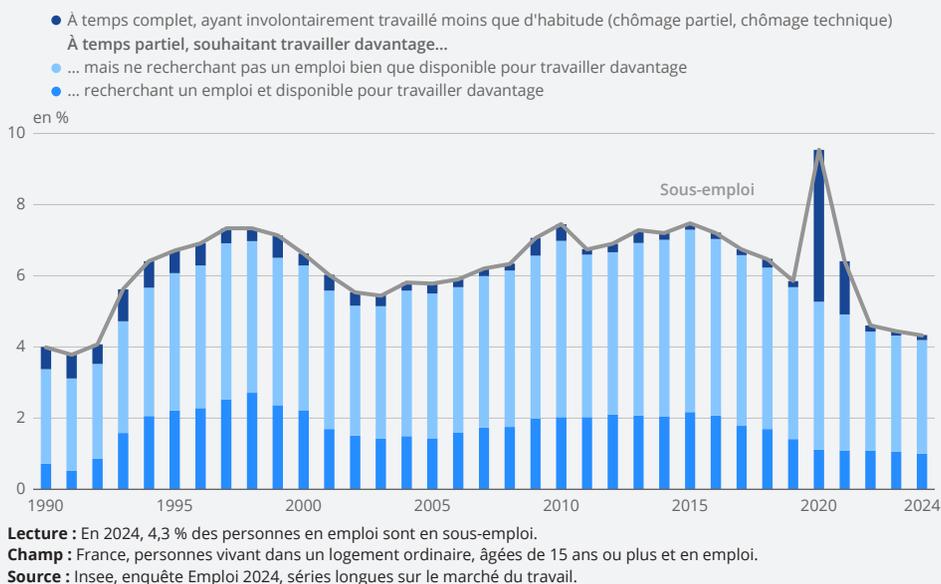
En 2024, parmi l'ensemble des emplois, 23,0 % sont des postes de cadres et 25,2 % de professions intermédiaires ; 24,9 % sont des postes d'employés et 18,0 % d'ouvriers ; enfin 6,8 % sont des emplois d'artisans, commerçants ou chefs d'entreprise et 1,3 % d'agriculteurs. En tendance, le niveau de qualification moyen a augmenté : ainsi la part des cadres dans l'emploi total dépasse celle des ouvriers depuis 2019 alors qu'au début des années 1980, les ouvriers étaient presque quatre fois plus nombreux que les cadres [Partouche, 2024].

Le sous-emploi se stabilise à son plus bas niveau depuis trente ans

En 2024, 4,2 millions de personnes sont à temps partiel, soit 17,6 % des personnes en emploi. Cette part avait augmenté de 2,5 points entre 2002 et 2014 avant de se replier avec quasi la même ampleur entre 2014 et 2022 (-2,4 points) ; depuis 2023 elle est repartie à nouveau en légère hausse (+0,3 point sur deux ans).

En moyenne en 2024, 1,3 million de personnes sont en situation de sous-emploi, soit 4,3 % des personnes en emploi ► **figure 3**. Le sous-emploi inclut des personnes à temps partiel, souhaitant travailler davantage, disponibles pour le faire et recherchant un emploi, des personnes qui n'en recherchent pas, mais aussi des personnes se déclarant au chômage partiel ou technique.

► 3. Sous-emploi et ses composantes



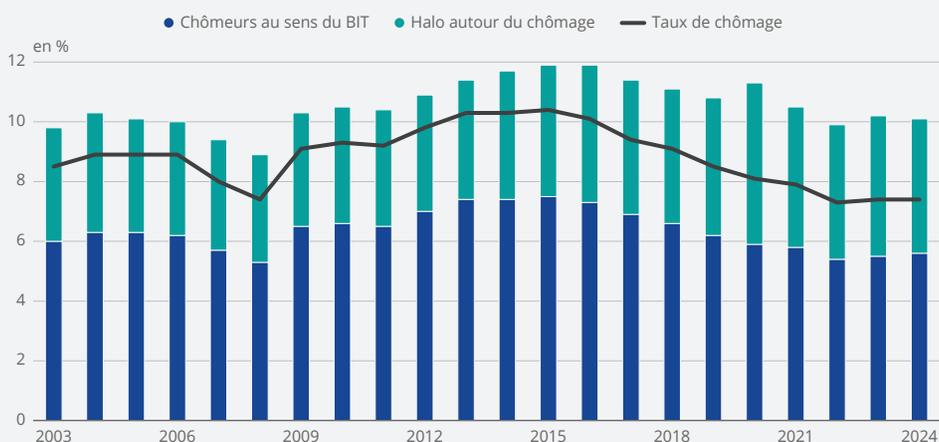
En 2020, sous l'effet de la crise sanitaire, le chômage partiel avait bondi (4,3 % après 0,2 % en 2019) et la part du sous-emploi dans l'emploi avait atteint un niveau inédit (9,5 %). Après une première baisse en 2021, le chômage partiel a retrouvé son niveau d'avant-crise en 2022. En outre, la part de personnes à temps partiel souhaitant travailler davantage, qui a baissé entre 2019 et 2022 avec la baisse de la part de salariés à temps partiel, a légèrement baissé depuis 2023 (-0,2 point sur deux ans) et la part du sous-emploi s'établit en 2024 au-dessous de son niveau d'avant-crise, de 1,5 point, et à son plus bas niveau depuis 1992.

En 2020, la durée annuelle effective du travail des salariés à temps complet avait chuté, la crise sanitaire ayant contraint nombre de secteurs d'activité à recourir massivement au chômage partiel ou technique ; en particulier, les périodes de confinement ont conduit beaucoup de personnes en emploi à peu ou pas travailler. En outre, en raison de l'épidémie, les journées d'absence pour maladie ont nettement augmenté en 2020 puis en 2022, avant de refluer à partir de 2023 ► **encadré 2**. La durée du travail des salariés à temps complet a retrouvé dès 2023 un niveau proche de sa moyenne d'avant crise sanitaire (1 661 heures en 2024). Au total entre 2014 et 2024, la durée moyenne du travail de l'ensemble des salariés a légèrement augmenté du fait notamment de la baisse de la part de salariés à temps partiel. Par ailleurs, la crise sanitaire a donné un essor significatif au télétravail, qui perdure : en 2024, en moyenne, 18 % des salariés y ont recouru au moins un jour par semaine lors des quatre semaines précédant leur interrogation dans l'enquête Emploi ; c'est le cas de 48 % des cadres.

La part de personnes au chômage ou dans le halo est restée quasi stable

En moyenne sur l'année 2024, 2,3 millions de personnes sont au chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). Le taux de chômage s'établit ainsi à 7,4 % de la population active en 2024, comme en 2023 et après 7,3 % en 2022 ► **figure 4**. Ces deux années de stabilité font suite à sept années consécutives de diminution, de 0,4 point en moyenne par an, dont un recul en trompe-l'œil en 2020 (-0,4 point, en raison surtout de démarches de recherche d'emploi limitées pendant le premier confinement). Au total, en 2024, le taux de chômage se situe 2,9 points au-dessous de son pic de 2015 et à son niveau de 2008. Notamment, il a baissé de 1,0 point entre 2019 et 2024, ce qui est cohérent avec la croissance économique sur cette période, même si la croissance s'est enrichie en emplois ► **encadré 3**.

► 4. Chômage et halo autour du chômage



Lecture : En 2024, 5,6 % des personnes âgées de 15 à 64 ans sont au chômage au sens du BIT ; 4,5 % sont dans le halo autour du chômage. Parmi les personnes âgées de 15 ans ou plus, 7,4 % de la population active au sens du BIT est au chômage.

Champ : France, personnes vivant dans un logement ordinaire, âgées de 15 à 64 ans pour la part de chômage et de halo, actives et âgées de 15 ans ou plus pour le taux de chômage.

Source : Insee, enquête Emploi 2024, séries longues sur le marché du travail.

Le halo autour du chômage comptabilise les personnes sans emploi qui souhaitent travailler mais ne vérifient pas tous les critères pour être comptabilisées comme au chômage au sens du BIT, soit qu'elles ne recherchent pas d'emploi, soit qu'elles ne soient pas disponibles pour travailler. En moyenne en 2024, 4,5 % des personnes âgées de 15 à 64 ans appartiennent au halo autour du chômage, en baisse de 0,2 point par rapport à 2023, ce qui efface la hausse de l'année précédente. Ces fluctuations modérées ramènent la part du halo à son niveau d'avant la crise sanitaire (oscillant autour de 4,5 % sur la période 2016-2019). Le halo autour du chômage avait nettement augmenté en 2020 (+0,8 point sur l'année) : en raison des difficultés pour rechercher un emploi durant le premier confinement, une part élevée de personnes qui auraient été considérées comme chômeuses au sens du BIT ayant en effet basculé dans le halo autour du chômage au printemps 2020.

Au total, en cumulant chômage et halo autour du chômage, en moyenne en 2024, 10,1 % des 15-64 ans sont sans emploi et souhaitent travailler, soit -0,1 point par rapport à 2023 et -0,6 point par rapport à son niveau d'avant crise sanitaire. Cette proportion atteint jusqu'à 15,3 % parmi les 15-24 ans, proportion qui a augmenté de 0,7 point sur un an en 2024, essentiellement du fait de la hausse de la part de chômeurs parmi eux.

Le nombre d'inscrits à France Travail sans emploi est reparti à la hausse

Les personnes inscrites à France Travail¹ ne correspondent qu'en partie aux chômeurs au sens du BIT [Makhzoum, Cocuau, 2024] : si certains sont chômeurs au sens du BIT, d'autres sont dans le halo autour du chômage, d'autres encore peuvent être en emploi ou être inactifs au sens du BIT (hors halo). En moyenne en 2024, 6,2 millions de personnes sont inscrites à France Travail, toutes catégories confondues (de A à E), dont 5,4 millions sont tenues de chercher un emploi (catégories A, B et C). Parmi elles, 2,4 millions ont occupé un emploi au cours du mois (catégories B et C) et 3,0 millions n'ont exercé aucune activité au cours du mois (catégorie A, la plus proche conceptuellement du chômage au sens du BIT).

Le nombre moyen d'inscrits en catégories A, B et C a augmenté de 97 000 entre les quatrième trimestres 2023 et 2024 (soit +1,8 %). Il reste toutefois assez nettement au-dessous de son niveau

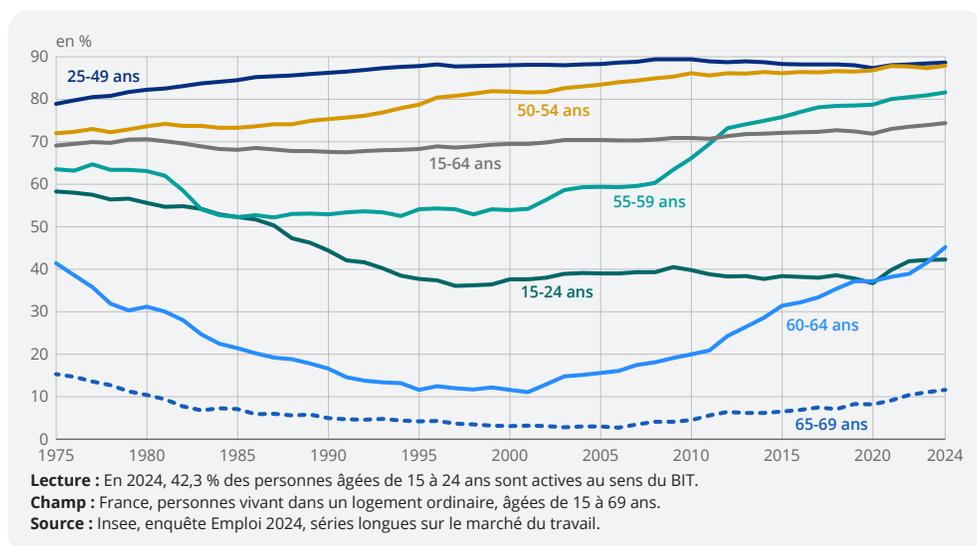
¹ Pôle Emploi est devenu France Travail en janvier 2024.

d'avant crise sanitaire, fin 2019 (-263 000). La hausse en 2024 se concentre sur les inscrits sans activité (catégorie A ; +106 000). Elle résulte pour partie d'un changement introduit en octobre 2024, dans le formulaire d'actualisation de France Travail, qui a conduit à augmenter de 36 000 le nombre d'inscrits en catégorie A, et à réduire d'autant le nombre d'inscrits en catégories B et C.

En 2024, le taux d'activité atteint son plus haut niveau depuis 1975, du fait notamment des 60-64 ans

En moyenne en 2024, selon l'enquête Emploi, les personnes de 15 à 64 ans actives au sens du BIT, qu'elles soient en emploi ou au chômage, représentent 74,4 % de cette classe d'âge ► **figure 5**. Le taux d'activité a progressé de 0,5 point en moyenne sur l'année, après +0,3 point en 2023. Comme le taux d'emploi, il atteint un nouveau plus haut niveau depuis que l'Insee le mesure au sens du BIT (1975).

► 5. Taux d'activité selon l'âge



La hausse d'ensemble en 2024 provient surtout de l'activité des seniors qui a continué de progresser : le taux d'activité des 50-64 ans atteint 72,0 %, soit 1,5 point de plus qu'en 2023 et 18,4 points de plus qu'en 2000. C'est un nouveau plus haut niveau depuis que l'Insee le mesure (1975). Le taux d'activité après 50 ans décroît fortement avec l'âge : en 2024, il atteint 81,6 % parmi les 55-59 ans mais n'est que de 45,2 % parmi les 60-64 ans [Castelain et al., 2024]. Dans cette dernière tranche d'âge, il a cependant presque quadruplé depuis 2000 (seulement 11,6 % des 60-64 ans étaient actifs en 2000) ; il a notamment augmenté de 6,4 points entre 2022 et 2024, pour partie sous l'effet de la réforme des retraites mise en œuvre fin 2023. La part des 65-69 ans en emploi a aussi presque quadruplé depuis 2000 et atteint 11,6 % en 2024.

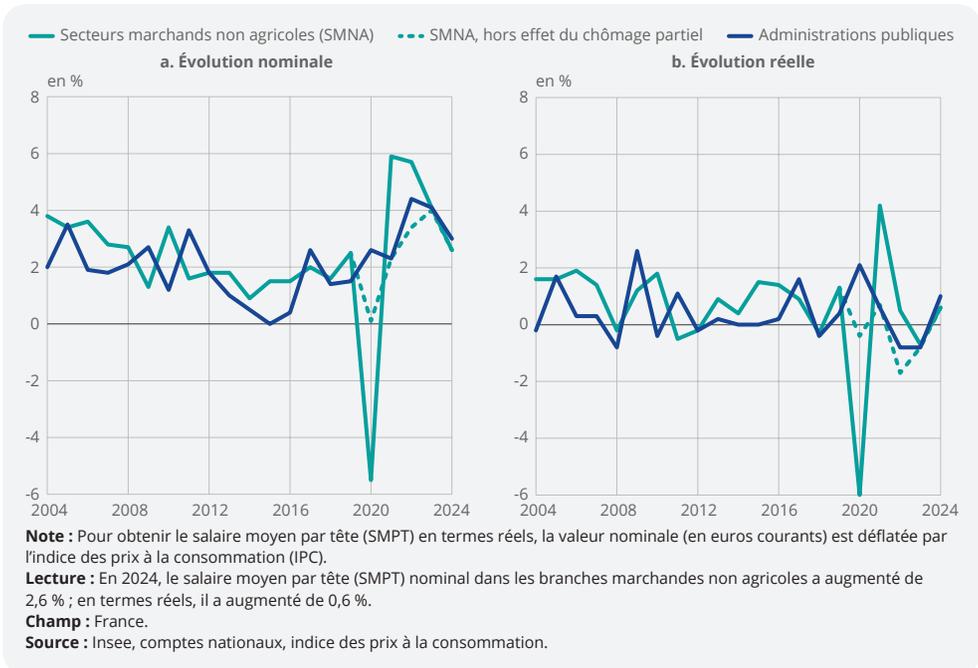
Ainsi, le taux d'activité des 60-64 ans dépasse désormais celui des 15-24 ans, même si ce dernier atteint 42,3 % en 2024, son plus haut niveau depuis 1991 et 0,1 point de plus qu'en 2023. La hausse du taux d'activité des jeunes a été forte en 2021 et 2022 (+5,2 points au total), portée notamment par l'essor de l'apprentissage, mais depuis 2023 il marque le pas. Le taux d'activité des jeunes avait diminué de 1975 à la fin des années 1990, en raison de l'allongement de la durée des études, puis avait légèrement augmenté jusqu'à la crise économique de 2008-2009. Il s'était ensuite stabilisé avant la crise sanitaire, qui a particulièrement affecté l'emploi des jeunes en 2020.

En 2024, le pouvoir d'achat des salaires s'est redressé

En 2022 et 2023, les salaires ont nettement accéléré, dans un contexte de net regain d'inflation qui a favorisé les renégociations salariales et entraîné cinq revalorisations automatiques du Smic. En 2024, la progression des salaires s'est atténuée, dans le sillage du tassement de l'inflation (+2,0 %, après +4,9 % en 2023) qui a, par ailleurs, contribué au net ralentissement du Smic : celui-ci a progressé de 2,2 % en moyenne en 2024, après +5,4 % en 2023.

Ainsi le salaire moyen par tête (SMPT) dans le secteur privé marchand non agricole (SMNA), mesuré en euros courants (ou nominal), a augmenté de 2,6 % en moyenne en 2024, soit un net ralentissement par rapport à 2023 (+4,1 %) et 2022 (+5,7 %), où l'inflation était à un niveau inédit depuis le début des années 1980 ► **figure 6**. Les versements de prime de partage de la valeur (PPV) ont participé à ce ralentissement : ils ont baissé en 2024 sous l'effet notamment de la fiscalisation du dispositif pour une partie des bénéficiaires. 3,3 milliards d'euros de prime ont ainsi été versés en 2024, après plus de 5,2 milliards en 2023 et 2022. Le ralentissement du SMPT en 2024 est moins marqué que celui des prix, si bien qu'en termes réels, c'est-à-dire corrigé de l'inflation, le SMPT a progressé de 0,6 % en 2024, après -0,7 % en 2023. Ce redressement est cependant insuffisant pour compenser les pertes subies au cours de l'épisode inflationniste : en moyenne, en 2024, le pouvoir d'achat des salaires dans le secteur privé est inférieur de 1,9 % à son niveau de 2021 (hors effet du chômage partiel). En lien avec les évolutions du Smic, l'éventail des salaires de base entre ouvriers et cadres s'était resserré en 2022 et 2023, mais le tassement s'est atténué en 2024 [Gerardin, Gouyon, 2025].

► 6. Évolutions nominale et réelle du salaire moyen par tête



Dans les administrations publiques (APU), le SMPT en termes nominaux est resté dynamique en 2024 (+3,0 % en moyenne), quoiqu'un peu moins qu'en 2023 (+4,1 %). Il a été tiré par diverses mesures (revalorisation du traitement des enseignants à partir de septembre 2023, hausse du traitement indiciaire pour l'ensemble des agents publics début 2024, primes versées dans le cadre des Jeux

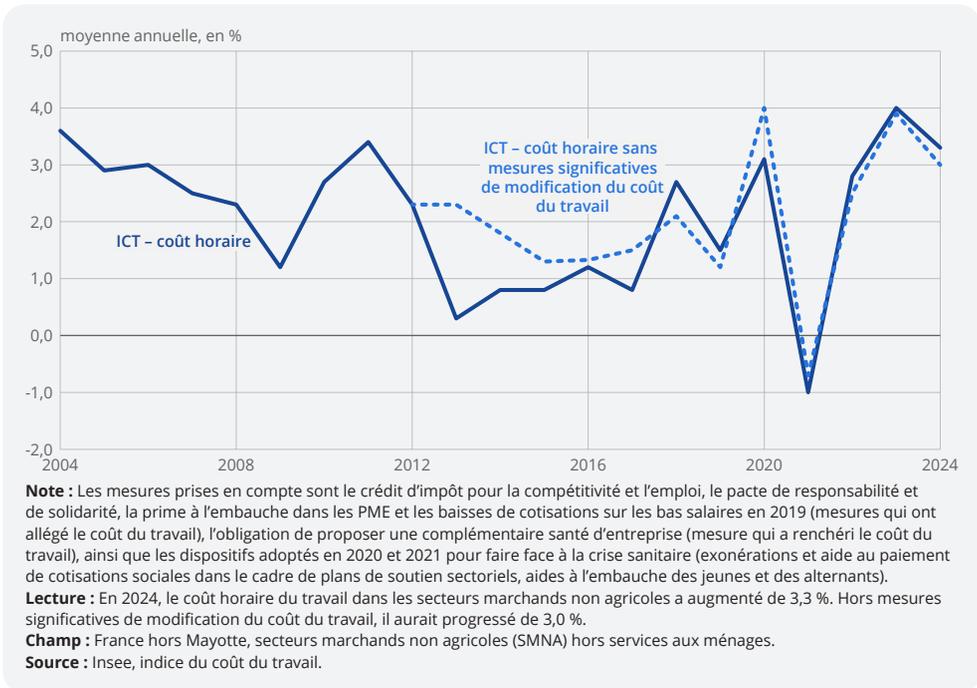
Olympiques et Paralympiques) mais limité par l'absence de versement de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) en fin d'année. En termes réels, le SMPT dans les APU a progressé de 1,0 % en moyenne en 2024, restant inférieur à son niveau de 2021 (-0,6 %).

En 2024, le coût horaire du travail a augmenté fortement, mais moins que l'année précédente

De 2012 à 2019, la hausse du coût horaire du travail dans le secteur privé avait fluctué entre 0,3 % et 2,7 % en moyenne par an ► **figure 7**. En 2020 et 2021, l'évolution du coût du travail a été directement liée à l'intensité du recours au chômage partiel : il a reculé en 2021 (-1,0 %), par contre-coup de la forte hausse de 2020 (+3,1 %) qui résultait davantage de modifications dans la composition des emplois que de progressions salariales individuelles. Le coût du travail a fortement accéléré en 2022 (+2,8 %) et 2023 (+4,0 %), dans le sillage des salaires nominaux, avant de ralentir un peu en 2024 (+3,3 % en moyenne sur l'année).

En 2024, le coût du travail a été, pour partie, tiré à la hausse par le recul des exonérations de cotisations sociales : le recul des exonérations liées aux allègements généraux a ainsi contribué pour +0,2 point à la hausse du coût du travail et la baisse du montant des primes à l'embauche d'un alternant (anciennement plan « 1 jeune 1 solution ») pour +0,1 point. ●

► 7. Évolution de l'indice du coût du travail (ICT) - coût horaire dans les branches marchandes non agricoles



Auteurs :
Département de l'emploi et des revenus d'activité (Insee)

► Sources

Les différentes sources et nomenclatures sont décrites dans l'annexe **Sources, méthodes et nomenclatures** de cet ouvrage. Elle comprend notamment un encadré sur les écarts d'indicateurs entre le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) et le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrits à France Travail. Par ailleurs, un éclairage à la suite de cette vue d'ensemble analyse les écarts de sources portant sur l'emploi.

► Pour en savoir plus

- **Castelain E., Delaporte A., Rémila N.**, « La situation des seniors sur le marché du travail en 2023 », in *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2024.
- **Fabre M., Pipaud B.**, « En 2024, la vague de mobilité des salariés reflue », in *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2025.
- **Gerardin M., Gouyon M.**, « Le tassement de l'éventail des salaires s'est poursuivi en 2023 et de façon moindre en 2024 », in *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2025.
- **Insee**, « À la recherche des gains de productivité perdus depuis la crise sanitaire », le blog de l'Insee, juillet 2024.
- **Insee**, Informations Rapides trimestriels sur le taux de chômage.
- **Makhzoum S., Cocuau V.**, « Chômeurs au sens du BIT et demandeurs d'emploi de catégorie A : une réduction de l'écart depuis début 2021 », in *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2024.
- **Partouche R.**, « Portrait des professions en France en 2022 », Insee Focus n° 324, avril 2024.
- **Pénicaud É.**, « Une photographie du marché du travail en 2024 – L'emploi des jeunes se replie, celui des seniors continue d'augmenter », Insee Première n° 2044, mars 2025.

► Encadré 1 – Mesures publiques sur l'emploi et le marché du travail

Un nombre de bénéficiaires d'emplois aidés stable en 2024

Fin 2024, 1,7 million d'emplois bénéficient d'une aide publique (contrats aidés, alternance, aide à la création ou à la reprise d'entreprise et autres dispositifs hors allègements généraux et dispositifs sectoriels), soit un niveau similaire à fin 2023 (-0,2 %). Le nombre de bénéficiaires des contrats en alternance s'est presque stabilisé en 2024, après des années de forte hausse ; le nombre de bénéficiaires des contrats aidés a continué de diminuer et celui des autres emplois aidés a augmenté après des années de forte baisse.

Le nombre de personnes en alternance atteint 1,1 million fin 2024, comme fin 2023. Cette stabilisation résulte d'une légère hausse des contrats d'apprentissage (+3 % en un an), compensée par une nette baisse des contrats de professionnalisation (-23 % en un an), près de quinze fois moins nombreux. Cette dernière baisse résulte notamment de la suppression en mai 2024 de l'aide exceptionnelle aux employeurs embauchant des jeunes de moins de 30 ans avec ce type de contrat.

Parmi les personnes occupant un emploi bénéficiant d'une aide publique, 185 000 sont en contrat aidé fin 2024, soit 10 % de moins qu'un an auparavant. C'est le plus bas niveau depuis le début de la série (1990). Les trois quarts sont dans une structure d'insertion par l'activité économique (IAE), dont le nombre de bénéficiaires diminue de 3 % par rapport à fin 2023. En revanche le nombre de bénéficiaires en contrat aidé dans le secteur marchand, via les contrats uniques d'insertion – contrats initiative emploi (CUI-CIE) – et, dans le secteur non marchand, avec les parcours emploi compétences (PEC), a quant à lui diminué de 27 %, les aides publiques continuant de se replier, après avoir été mobilisées pour faire face à la crise sanitaire.

Enfin, le nombre de bénéficiaires d'autres emplois aidés atteint 380 000 fin 2024, pour l'essentiel au titre de l'Acre (84 % d'entre eux). Ce nombre a augmenté de 3 % sur un an, du fait d'une hausse du recours à l'Acre (5 %), qui compense le recul des emplois francs (-4 %) qui avaient été généralisés début 2020 à l'ensemble du territoire.

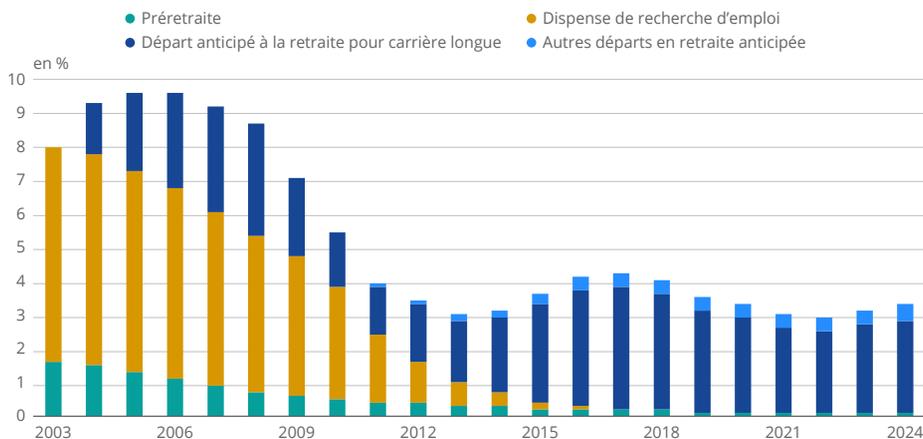
Le nombre de bénéficiaires de retrait anticipé d'activité s'est stabilisé en 2024

Fin 2024, 3,2 % des 55-64 ans bénéficient d'une mesure de retrait anticipé d'activité à financement public, tout comme l'année précédente ► [figure](#). Il s'agit désormais quasi exclusivement de mesures liées aux possibilités de départ anticipé à la retraite, principalement pour carrière longue, et dans une bien moindre mesure pour handicap ou pénibilité. Les départs à la retraite pour carrière longue se sont toutefois repliés progressivement depuis 2017 (-0,9 point entre fin 2017 et fin 2024), du fait notamment de la baisse du nombre de personnes susceptibles d'en bénéficier, en raison d'entrées dans la vie active de plus en plus tardives pour les générations concernées.





Part des mesures de retrait anticipé d'activité à financement public entre 55 et 64 ans



Notes : Les prêretraites correspondent à l'AS-FNE (allocation spéciale du fonds national de l'emploi), l'ARPE (allocation de remplacement pour l'emploi), la CATS (cessation d'activité de certains travailleurs salariés) et la CAATA (cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante).

Données révisées à partir de 2021 pour les prêretraites totales, de 2009 pour les retraites anticipées pour carrières longues, autres retraites anticipées, le total des retraites anticipées et le total des cessations anticipées d'activité, et à partir de 2019 pour les estimations de population.

Lecture : Fin 2024, 2,7 % des 55-64 ans bénéficient d'un départ anticipé à la retraite pour carrière longue, 0,5 % d'un autre départ en retraite anticipée, 0,1 % d'une mesure de prêretraite, et 0,0 % d'une dispense de recherche d'emploi. En tout, 3,2 % des personnes de 55 à 64 ans bénéficient d'une mesure de retrait anticipé d'activité à financement public.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013, Mayotte incluse à partir de 2014, personnes âgées de 55 à 64 ans vivant dans un logement ordinaire.

Sources : FNA ; France Travail (AS-FNE, ARPE, DRE), Fichiers CATS ; France Travail (CATS), CRAMTS/DSS (CAATA), modèle Prisme ; Cnav (RA) ; Insee (estimations de population arrêtées à fin 2024) ; calculs Dares.

Auteurs :

Raphaël Froger (Dares)

Sonia Makhzoum (Dares)

► Encadré 2 – Les facteurs de fluctuation de la durée du travail salarié depuis 2014

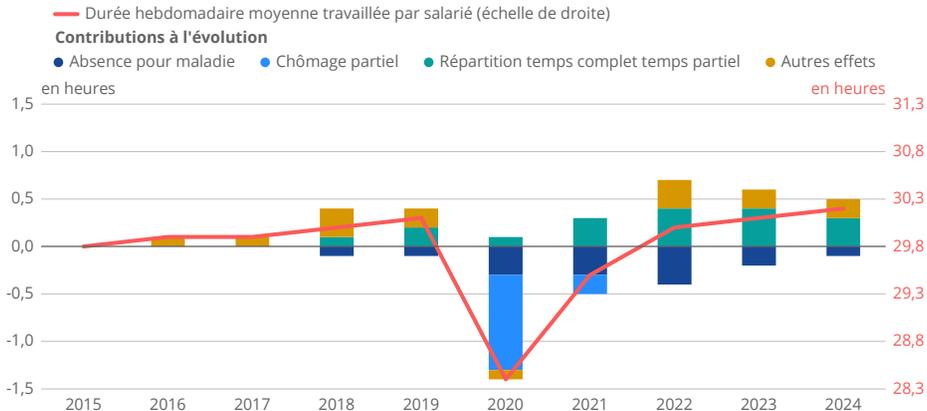
Entre 2014 et 2024, la durée du travail des salariés a légèrement augmenté, celle des seuls salariés à temps complet s'est stabilisée

En 2024, le nombre moyen d'heures travaillées par salarié se situe à 30,2 heures effectives par semaine (en données corrigées des effets calendaires) ► [figure A](#). Entre 2014 et 2024, la durée du travail des salariés a progressé en moyenne de 0,4 heure. Elle a d'abord augmenté de 0,3 heure entre 2014 et 2019, pour atteindre 30,1 heures par semaine. La part de salariés à temps partiel a baissé sur cette période, et a contribué pour moitié à cette hausse. Puis la durée du travail a chuté brutalement pendant la crise sanitaire en 2020, à 28,4 heures. D'une part l'arrêt de certaines activités pendant les confinements a entraîné un recours massif au chômage partiel, d'autre part les absences pour maladie ont fortement augmenté en raison de l'épidémie.





A. Durée du travail hebdomadaire moyenne par salarié, contributions à son évolution par rapport à 2014



Note : Données réropolées pour prendre en compte le changement de questionnaire en 2021 sur les arrêts maladies, corrigées des effets calendaires.

Lecture : En moyenne, en 2024, un salarié a travaillé 30,2 heures par semaine, soit 0,4 heures de plus qu'en 2014 (dont +0,3 heure du fait de la baisse de la proportion des salariés à temps partiel).

Champ : France hors Mayotte, personnes âgées de 15 à 64 ans, salariées, en emploi, vivant dans un logement ordinaire.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2014 à 2024.

La durée du travail s'est ensuite partiellement redressée en 2021, à 29,5 heures par semaine avant de retrouver un niveau similaire à celui de l'avant-crise en 2022 (30,0 heures par semaine) : le recours au chômage partiel est redevenu très faible et la baisse de la part de salariés à temps partiel a continué de contribuer à rehausser la durée d'ensemble. En revanche les absences pour maladie sont restées encore marquées par la crise sanitaire ; ce n'est qu'à partir de 2023 qu'elles ont commencé à refluer.

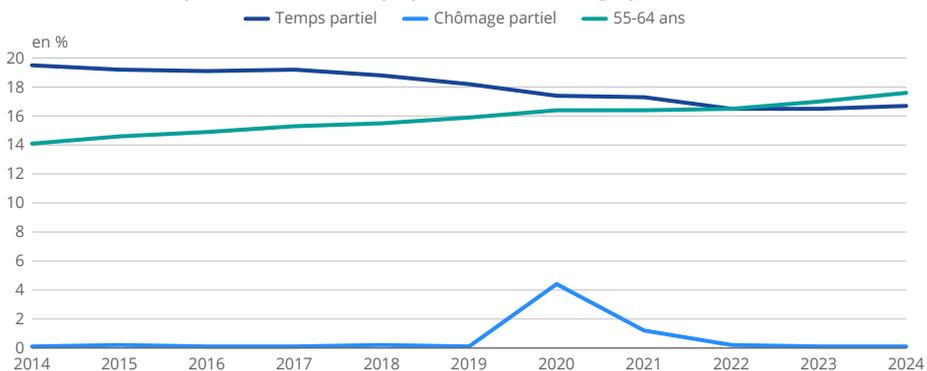
Pour les seuls salariés à temps complet, la durée du travail en 2024 est au même niveau qu'en 2014.

La baisse du temps partiel est le principal facteur de hausse de la durée du travail depuis dix ans

La progression de la durée du travail sur la période 2014-2024 s'explique essentiellement par la baisse de la part de salariés à temps partiel, qui a contribué à augmenter la durée moyenne travaillée de 0,3 heure. En effet, la part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi salarié a diminué de 3,0 points entre 2014 et 2022, à 16,5 %, avant de se stabiliser en 2023 puis de légèrement augmenter en 2024, à 16,7 %

► **figure B.**

B. Part dans l'emploi salarié du temps partiel, du chômage partiel et des seniors



Lecture : En moyenne, en 2024, 16,7 % des salariés travaillent à temps partiel.

Champ : France hors Mayotte, personnes âgées de 15 à 64 ans, salariées, en emploi, vivant dans un logement ordinaire.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2014 à 2024.



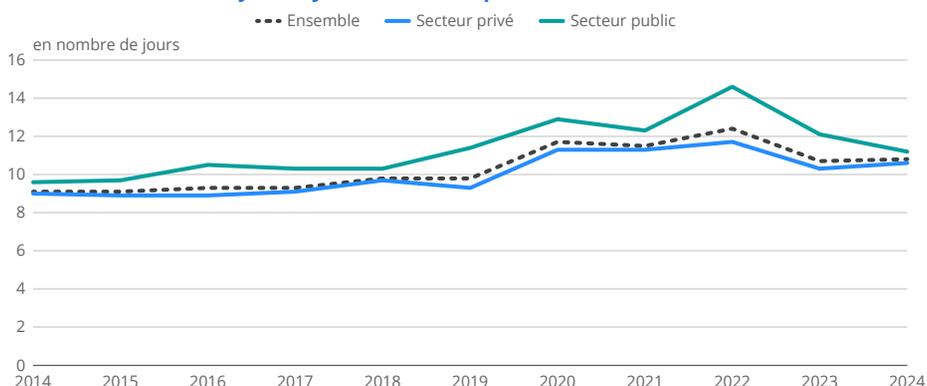


La contribution du chômage partiel aux fluctuations de la durée du travail n'a été que ponctuellement significative, en 2020 et en 2021. La part des salariés en situation de chômage partiel a oscillé autour de 0,1 % de 2014 à 2019 avant de bondir à 4,4 % en 2020 durant la crise sanitaire, contribuant pour -1,0 heure à la baisse de la durée du travail par rapport à 2014. Cette part s'est ensuite repliée en 2021, à 1,2 %, avant de retrouver son niveau d'avant-crise à partir de 2022. Le chômage partiel n'a ainsi pas contribué à l'évolution de la durée du travail entre 2014 et 2024.

Les jours d'absence pour maladie ont bondi en 2020 puis en 2022, notamment dans la fonction publique, avant de se replier

En 2024, selon les données de l'enquête Emploi, les salariés déclarent avoir été absents en moyenne 10,8 jours sur l'année en raison d'une maladie ► **figure C**. Par rapport à 2014, le nombre moyen de jours d'absence pour maladie a augmenté de 1,6 jour pour les salariés du public comme ceux du privé, contribuant pour -0,1 heure à l'évolution de la durée moyenne du travail des salariés. Le nombre de jours d'absence pour maladie a augmenté entre 2014 et 2019, passant de 9,1 jours à 9,8 jours, avant de bondir pendant la crise sanitaire : +1,9 jour en 2020. Presque stable en 2021, ce nombre a augmenté à nouveau en 2022 pour atteindre son plus haut niveau sur la période, 12,4 jours d'absence pour maladie par an. Le début de l'année 2022 était notamment encore très marqué par l'épidémie de Covid, avec la conjonction des variants Delta et Omicron.

C. Nombre annuel moyen de jours d'absence pour maladie



Lecture : En moyenne, en 2024, un salarié déclare 10,8 jours d'absence sur l'année pour maladie.

Champ : France hors Mayotte, personnes âgées de 15 à 64 ans, salariées, en emploi, vivant dans un logement ordinaire.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2014 à 2024.

La hausse du nombre moyen d'absences pour maladie entre 2019 et 2022 a davantage touché les agents du secteur public, avec une augmentation de 3,2 jours d'absence, à 14,6 jours par an (contre +2,4 jours pour les salariés du privé, à 11,7 jours par an). Les absences pour raison de santé sont structurellement plus fréquentes dans la fonction publique que dans le secteur privé, ce qui peut s'expliquer notamment par les caractéristiques sociodémographiques des salariés (davantage de femmes et des agents plus âgés), mais aussi par les types d'activité, de métiers et de conditions de travail qui influent sur les absences pour raison de santé. Ainsi, l'épidémie de Covid a davantage touché les personnes travaillant dans la fonction publique, et ce dès le premier confinement [Rémila, 2023] : fin 2020, les travailleurs de la santé étaient les plus touchés (14 % d'entre eux déclarant avoir été contaminés) suivis par ceux de l'administration publique (13 %) et de l'action sociale (13 %), secteurs où le lien avec le public s'est maintenu autant que possible en 2020. Plus tard, en raison de la forte circulation du virus dans les écoles, les travailleurs de l'enseignement ont été nettement plus contaminés que les autres. Fin juin 2022, 70 % des travailleurs de ce secteur déclarent avoir été contaminés au moins une fois depuis le début de l'épidémie, 62 % dans l'administration publique et 63 % dans la santé, soit davantage qu'en moyenne dans l'ensemble des secteurs (59 %) et nettement plus que dans la construction (52 %), l'hébergement-restauration (49 %) et l'agriculture (46 %) par exemple.

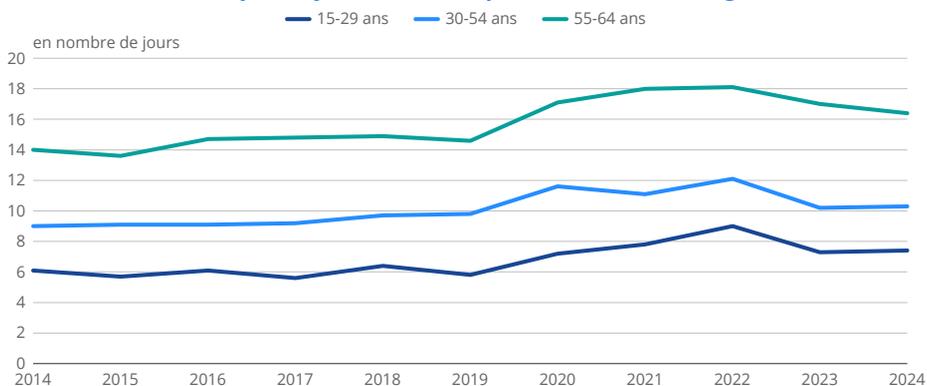




Après les vagues de l'épidémie, le nombre d'absences pour maladie s'est donc plus fortement replié dans la fonction publique : -2,5 jours en 2023 puis -0,9 jour en 2024, pour atteindre 11,2 jours d'absence pour maladie par an en moyenne. Dans le même temps, le repli pour les salariés du privé a été de -1,1 jour en cumulé sur ces deux années, pour atteindre 10,6 jours d'absence pour maladie par an en 2024.

La hausse depuis 2014 du nombre de jours d'absence pour maladie concerne toutes les tranches d'âges. L'augmentation est cependant la plus forte pour les seniors : +2,4 jours sur la période pour les 55-64 ans, à 16,4 jours par an, accentuant ainsi l'écart avec les salariés plus jeunes. Elle est de +1,3 jour pour les 15-29 ans comme pour les 30-54 ans, pour atteindre respectivement 7,4 et 10,3 jours d'absence pour maladie par an ► **figure D**. En outre, la nette hausse de la part des seniors dans l'emploi total sur la période a mécaniquement contribué à augmenter le nombre moyen de jours d'absence pour maladie : en 2024, la part des 55-64 ans dans l'emploi salarié se situe en effet à 17,6 %, soit 3,5 points de plus qu'en 2014. Au total, les 55-64 ans ont contribué pour +0,6 jour à la hausse de 1,6 jour d'absence pour maladie entre 2014 et 2024, avec +0,4 jour imputable à la hausse du nombre de jours par personne et +0,2 jour due à la hausse de leur part dans la population salariée ; parmi les seniors, les 60-64 ans contribuent au total pour +0,4 jour.

D. Nombre annuel moyen de jours d'absence pour maladie, selon l'âge



Lecture : En moyenne, en 2024, les salariés âgés de 15 à 29 ans déclarent 7,4 jours d'absence sur l'année pour maladie.

Champ : France hors Mayotte, personnes âgées de 15 à 64 ans, salariées, en emploi, vivant dans un logement ordinaire.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2014 à 2024.

En dix ans, la hausse de la part des cadres a aussi contribué à augmenter la durée du travail

D'autres facteurs ont par ailleurs contribué aux fluctuations de la durée travaillée depuis 2014 : certains sont ponctuels, comme des jours d'absence pour garder des enfants malades pendant la crise sanitaire ; d'autres sont structurels, comme la poursuite de la hausse de la qualification des emplois. Ainsi la part de cadres parmi les salariés à temps complet a augmenté de 6,4 points depuis 2014. Or, ces derniers travaillent en moyenne davantage d'heures par semaine (34,4 heures en moyenne en 2024) que le reste des salariés (31,4 heures) : la hausse de leur part a ainsi contribué pour +0,2 heure à la hausse d'ensemble entre 2014 et 2024. Cet effet de structure a compensé l'effet propre de la baisse de la durée du travail des cadres, de -0,9 heure depuis 2014, quand la durée des autres groupes socioprofessionnels s'est stabilisée.

Auteur :

Vivien Guérin (Insee)

► Pour en savoir plus

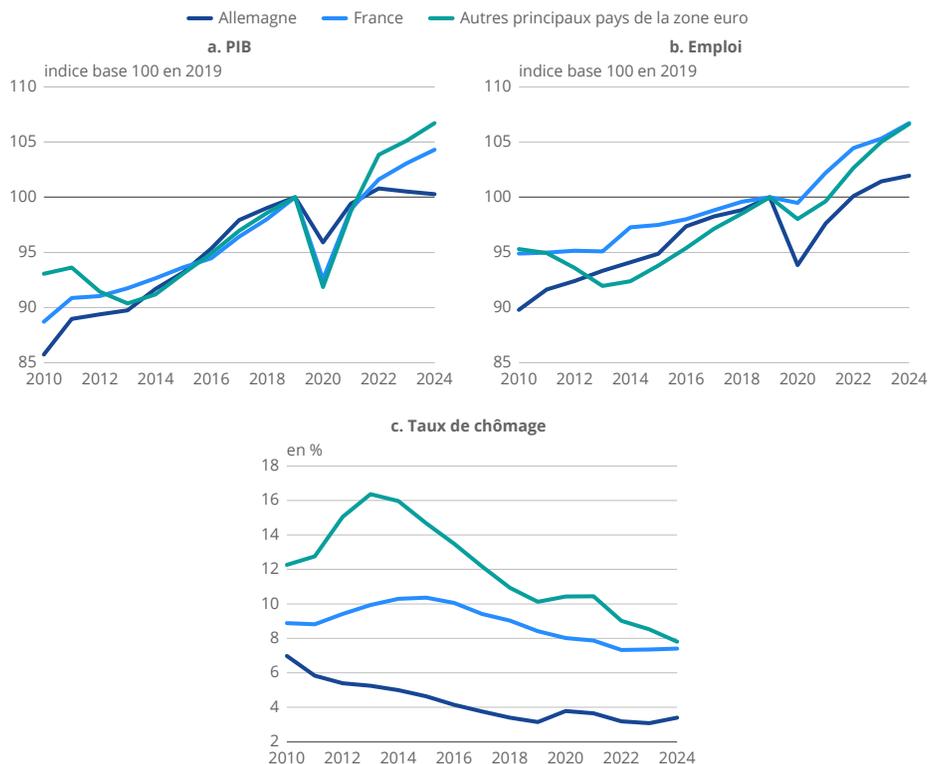
Rémila N., « Dans l'action sociale, la santé et l'enseignement, davantage de problèmes de santé déclarés, plus souvent causés par le travail », in *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2023.

► Encadré 3 – Quel lien entre croissance économique et baisse du chômage depuis 2019 ?

Depuis la crise sanitaire, la croissance a été plus riche en emplois en France, mais le chômage a modérément baissé

En 2020, la crise sanitaire a produit un choc sur les économies européennes : au-delà de la récession inédite suivie du rebond en 2021, les dynamiques à l'œuvre de l'activité, de l'emploi et du chômage semblent avoir été modifiées, et ce de façon hétérogène selon les pays ► [figure A](#).

A. PIB, emploi et taux de chômage dans les principaux pays de la zone euro



Notes : Le PIB est en volume aux prix de l'année précédente chaînés, base 2020. « Autres principaux pays de la zone euro » désigne ici la Belgique, les Pays-Bas, l'Espagne et l'Italie.

Lecture : En 2024, en France, le PIB a augmenté de 4,3 % et l'emploi de 6,7 % par rapport à leurs niveaux de 2019 ; le taux de chômage est de 7,4 %.

Champ : Allemagne, France, Belgique, Espagne, Italie et Pays-Bas, emploi et taux de chômage des 15-74 ans.

Sources : Instituts nationaux de statistiques ; comptes nationaux (PIB), *labour force survey* (emploi et taux de chômage).

L'après-crise en France se caractérise par une forte hausse de l'emploi (+6,7 % entre 2019 et 2024, en moyennes annuelles), bien plus forte encore que la croissance de l'activité (+4,3 %). La croissance de l'activité a ainsi été exceptionnellement riche en emplois, avec pour corollaire un repli de la productivité – qui rapporte l'activité à l'emploi – dont l'ampleur est spécifique à la France [[Insee, 2024](#)]. Dans le même temps, le chômage a baissé modérément (-1,0 point).

Par comparaison, la situation économique allemande après la crise sanitaire a été moins favorable : entre 2019 et 2024, le PIB a quasi stagné (+0,3 %), l'emploi a progressé modérément (+2,0 %), ce qui traduit aussi un recul de la productivité, mais de moindre ampleur qu'en France. Par ailleurs, le taux de chômage, qui était à un niveau très bas, a légèrement augmenté (+0,3 point).





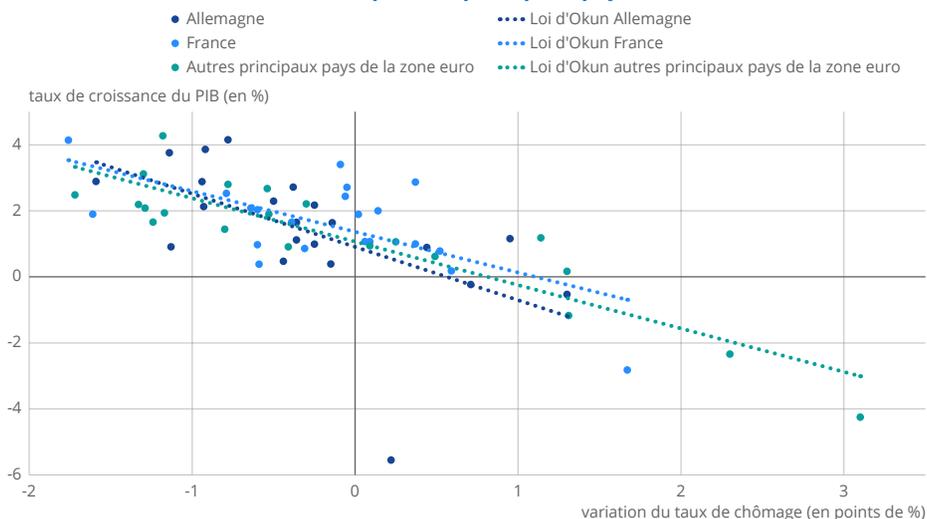
Les autres principaux pays de la zone euro (ensemble constitué par la Belgique, les Pays-Bas, l'Espagne et l'Italie, qui représentent 37 % du PIB de la zone euro, soit davantage que l'Allemagne (27 %) et la France (20 %)) se caractérisent depuis la fin de la crise sanitaire par une orientation très favorable à la fois en matière de croissance économique et de situation sur le marché du travail. Ainsi, la croissance du PIB entre 2019 et 2024 (+6,7 %) y a été très supérieure à celle de l'Allemagne et de la France. L'emploi a augmenté exactement sur le même rythme (+6,7 %). Dans le même temps, le taux de chômage a diminué de 2,3 points, soit bien plus qu'en Allemagne et qu'en France.

Ainsi la situation de la France semble paradoxale : alors qu'elle se démarque par une croissance très riche en emplois, l'évolution du chômage ne semble pas avoir été particulièrement favorable, en comparaison internationale et au regard de la relation habituelle d'avant-crise entre croissance et chômage, ce qu'une estimation de la loi d'Okun permet de vérifier.

Avant la crise sanitaire, la corrélation entre croissance du PIB et variation du chômage était comparable d'un pays à l'autre

D'après la loi d'Okun (1962), le lien entre croissance économique et variation du taux de chômage peut être simplement modélisé par une relation linéaire : entre 1998 et 2019, une corrélation linéaire négative apparaît statistiquement très significative en Allemagne, en France et dans les autres principaux pays de la zone euro ► [figure B](#).

B. Lien entre les variations annuelles du taux de chômage et la croissance du PIB (loi d'Okun), entre 1998 et 2019, pour les principaux pays de la zone euro



Notes : Le PIB est en volume aux prix de l'année précédente chaînés, base 2020. « Autres principaux pays de la zone euro » désigne ici la Belgique, les Pays-Bas, l'Espagne et l'Italie.

Lecture : D'après la loi d'Okun, en France en 2013, la croissance annuelle du PIB de 0,8 % aurait conduit à une hausse du taux de chômage de 0,1 point. La hausse effective du taux de chômage a été de 0,5 point.

Champ : Allemagne, France, Belgique, Espagne, Italie et Pays-Bas, taux de chômage des 15-74 ans.

Sources : Instituts nationaux de statistiques ; comptes nationaux (taux de croissance du PIB), *labour force survey* (taux de chômage).

La droite représentant la relation linéaire décrite par la loi d'Okun est estimée pour chaque zone sur la période 1998-2019, par la régression linéaire suivante :

$$\Delta u_t = \alpha + \beta g_t$$

Avec Δu la variation annuelle du taux de chômage et g le taux de croissance annuel.





Avant crise, les coefficients α et β de cette régression, estimés sur vingt ans, apparaissent ainsi proches entre les différents pays européens, avec toutefois quelques différences : en Allemagne, le taux de chômage diminue plus faiblement en réaction aux hausses de l'activité en raison de son niveau déjà très faible, tandis qu'il est au contraire plus élastique dans les autres principaux pays de la zone euro, la France se situant à un niveau intermédiaire ► **figure C.**

C. Estimation par régression linéaire de la loi d'Okun sur 1998-2019 dans les principaux pays de la zone euro

Pays	α	pvalue	β	pvalue	R ² (en %)
France	0,362	0,076	-0,340	0,002	41,9
Allemagne	-0,032	0,846	-0,201	0,007	32,3
Autres principaux pays de la zone euro	0,631	0,001	-0,613	0,000	80,6

Note : « Autres principaux pays de la zone euro » désigne ici la Belgique, les Pays-Bas, l'Espagne et l'Italie.

Lecture : En France, la loi d'Okun estimée sur 1998-2019 prévoit qu'un taux de croissance annuel g du PIB conduise à une variation annuelle du taux de chômage de $0,362-0,340 \times g$ points.

Champ : Allemagne, France, Belgique, Espagne, Italie et Pays-Bas, taux de chômage des 15-74 ans.

Sources : Instituts nationaux de statistiques ; comptes nationaux (PIB), *labour force survey* (taux de chômage).

En France comme en Allemagne, le lien entre croissance de l'activité et évolution du chômage ne s'est pas déformé depuis la crise sanitaire

D'après la loi d'Okun, c'est-à-dire si le lien entre croissance et variation du chômage était resté conforme à celui de 1998-2019, la hausse du PIB en France entre 2019 et 2024 (+4,3 %) aurait dû s'accompagner d'une baisse de 1,1 point du taux de chômage. C'est proche de la baisse effective (-1,0 point). Il apparaît donc que si la croissance a été particulièrement riche en emplois en France, le lien entre croissance et chômage ne s'est en revanche pas déformé. De fait, depuis 2019, la forte hausse de l'emploi a été concomitante à une forte augmentation du nombre d'actifs, via celle du taux d'activité. Le boom de l'apprentissage (un emploi salarié créé sur trois après 2019) est un facteur illustratif de ces évolutions. Il est d'abord un facteur important du décrochage de la productivité depuis 2019. Il s'est aussi traduit par une décorrélation entre hausse du taux d'emploi et baisse du taux de chômage : en effet, la majorité des entrants en apprentissage sont initialement étudiants (et inactifs au sens du BIT), si bien que la hausse de l'emploi en apprentissage a aussi pour conséquence une forte augmentation du taux d'activité et ne joue que secondairement sur la baisse du chômage.

En Allemagne, l'évolution du chômage est aussi relativement cohérente avec celle de la croissance : selon la loi d'Okun, la quasi-stagnation du PIB entre 2019 et 2024 aurait pu entraîner celle du taux de chômage. C'est assez proche du taux de chômage effectif, qui a légèrement augmenté sur la période (+0,3 point).

En revanche dans les autres principaux pays de la zone euro, le lien entre croissance de l'activité et évolution du chômage s'est un peu plus éloigné de sa tendance d'avant-crise : la forte croissance de son PIB (+6,7 %) a été concomitante à une baisse effective du taux de chômage de 2,3 points, alors que la persistance du lien entre croissance et chômage aurait indiqué une baisse plus accentuée, de 3,5 points.

Autrice :

Marianne Fabre (Insee)

► Pour en savoir plus :

- Okun A., "Potential GNP: Its measurement and significance", *American Statistical Association, Proceedings of the Business and Economics Section*, pp 98-103, 1962.
- Insee, « À la recherche des gains de productivité perdus depuis la crise sanitaire », le blog de l'Insee, juillet 2024.